Image not found or type unknown

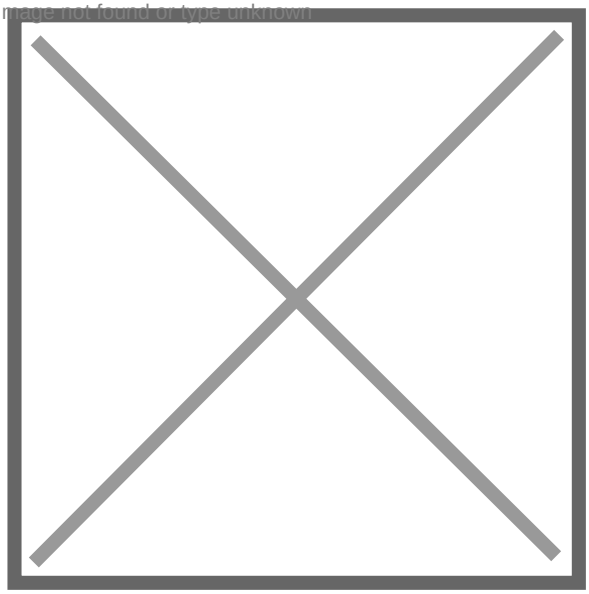

Trop percu au sujet de ma caisse de retraite

Par **corcicca**, le **09/12/2011** à **17:36**

Bonjour,
Je suis en retraite dans l'Orne depuis 2006,je ne suis pacsé sur les conseils de notre notaire,depuis cette date je touchais ma retraite pas .
En décembre 2010 il n'ont réclamé un trop perçu de 1584euros me disant que j'étais pacsé,ayant dune petite retraite ils me prélève 50euros par moi.
Ce 9/12 2011 il me réclame de nouveau un trop percu de 1707euros pour une période antérieur à la première?
Pouvez vous me dire sur combien d'années ils ont le droit de faire cela?
Nous avons des comptes séparés,et la maison appartient à la personne chez qui je suis,je suis complètement retournée.
Pouvez vous me renseigner même si je dois vous payer.
La caisse c'est la Carsat à ROUEN
De plus je suis handicapée,et j'aimerai pouvoir vivre un peu tranquille,de plus je n'ai que 900 euros/mois.
Dans l'attente,recevez mes sincères Salutations
Wojciechowski Nadine

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés